



## Le mot du Président

Chers amis propriétaires forestiers,

De nouvelles opportunités se présentent pour la forêt privée de Corse qui, on ne le répètera jamais assez, compte dans notre île, 73000 propriétaires et 300 000 hectares.

- Un document de gestion tout neuf, le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, vient heureusement compléter le P.S.G. en accordant le bénéfice des aides publiques aux surfaces de 4 ha minimum.

- Des aides substantielles sont accordées, notamment pour les dessertes forestières.
- De nouvelles mesures fiscales avantageuses.

Ces dispositions illustrent la volonté des pouvoirs publics de voir la forêt produire du bois et des produits dérivés. Nous ne nous en plaignons pas. Mais ces mesures ne produiront de l'effet que par le regroupement des propriétaires, soit pour mettre les petites parcelles en production, soit pour présenter à l'acheteur des quantités suffisantes en bois d'œuvre, en liège, biomasse, ... etc. Il est indispensable néanmoins que le propriétaire forestier reste attentif à la sauvegarde de ses droits au travers de structures associatives et syndicales dans le cadre de l'aménagement rural en général.

En trois ans de présidence du Conseil d'Administration du CRPF, je pense avoir démontré, mon attachement à défendre la propriété forestière dans le cadre des lois et des règlements, ainsi que la réputation de notre établissement. En témoignent :

- Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole de la Corse, document cadre pour la forêt privée de Corse, finalisé par le CRPF en mai 2006 et validé par le Ministère de l'Agriculture en juillet de la même année.
- Le guide de Sylviculture du châtaignier à bois en Castagniccia élaboré par le CETEF (Centre d'Etudes Techniques Economiques Forestier) de Corse qui a bénéficié d'appuis techniques du CRPF, de l'IDF (Institut du Développement Forestier), de l'IFN (Inventaire Forestier National) dont les agents ont démontré leurs grandes qualités professionnelles. Il en résulte ainsi un document de référence pour la Corse et même le Bassin Méditerranéen.
- Quant au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, finalisés par le CRPF en décembre 2006, nous ne pouvons que regretter leur validation tardive par les pouvoirs publics régionaux.

Le moment est venu pour moi de quitter la présidence du CRPF; je ne me représenterai pas lors du prochain renouvellement du Bureau. Mais vous me retrouverez au Conseil d'Administration jusqu'à la fin de ma mandature. J'entends me consacrer à des actions de proximité en faveur des propriétaires forestiers dans d'autres structures que j'ai contribué à fonder et que vous connaissez sans doute.

Je souhaite à mon successeur la pleine réussite pour les projets et de nouvelles avancées de l'établissement.

Le Président du CRPF de Corse

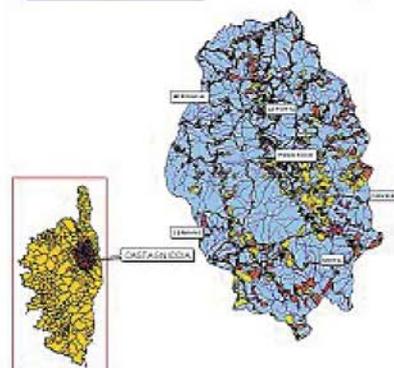
**Gérard ALFONSI**

Mobile : 06.85.83.28.59.

## Un guide de sylviculture du châtaignier pour la Castagniccia

Les propriétaires forestiers de Castagniccia vont pouvoir bénéficier dès le mois de mai de la sortie d'un guide de sylviculture du châtaignier pour leur micro-région. Ce guide financé par l'Union européenne, l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse est l'aboutissement d'un travail de collaboration de plus de 2 ans entre le Centre régional de la propriété forestière de Corse, le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestier de Corse, l'Institut du développement forestier et de l'Inventaire forestier national. Fruit d'une démarche concrète entre opérateurs et acteurs locaux grâce à un comité de pilotage composé d'institutionnels (ODARC, OEC, DDAF, ONF, PNRC) mais aussi de professionnels (exploitants forestiers, propriétaires forestiers) et d'élus, son objectif est de permettre aux propriétaires forestiers de châtaigneraies d'établir un diagnostic de leurs parcelles et de décider ainsi des itinéraires techniques sylvicoles les plus appropriés à leurs mises en valeur.

Guide de sylviculture du châtaignier à bois  
en CASTAGNICCIA  
Bassin de la Castagniccia



CRPF DE CORSE 99209

CRPF's inventaire forestier national 2002

**LES INTERVENTIONS DU CRPF SONT GRATUITES...**

**... N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONSULTER.**

CRPF de CORSE - 5 bis LIEU-DIT PANCHETTA ZONE DE BALEONE - 20167 SARROLA CARCOPINO  
Tél : 04 95 23 84 24 - Fax : 04 95 23 84 38 - Mail : corse@crpf.fr - Site internet : www.crpf.fr (rubrique Corse)

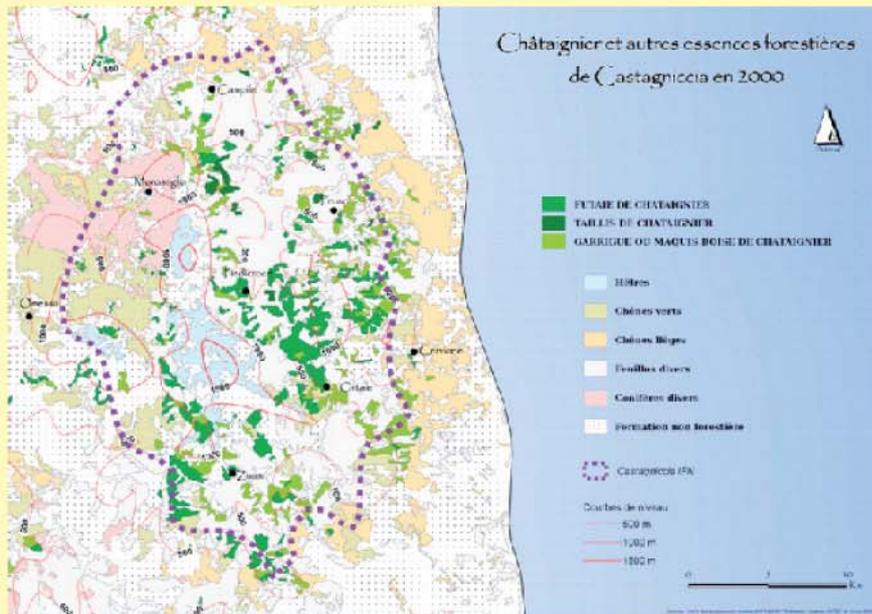
## LA CASTAGNICCIA: Une région très forestière

La forêt en Grande Castagniccia s'étend des étages de végétation méso-méditerranéen inférieur (100m) au montagnard (1 700m).

Selon l'IFN, elle représente 61 329 hectares sur les 105 974 de la région étudiée, soit, 58% de sa superficie. Le châtaignier et le chêne vert se partagent la suprématie des essences forestières avec 9000 ha pour chaque espèce devant le hêtre et le pin maritime.

### Un territoire très morcelé

106 000 ha  
103 communes  
237 000 parcelles cadastrales  
56 000 comptes de propriétés



Cartographie A PAVIE CETEF de CORSE

## Le Châtaignier en Corse, une longue histoire.

Le châtaignier est une espèce indigène à la Corse dont la culture a été développée à partir du XII<sup>ème</sup> siècle.

Du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, sa culture pour la châtaigne a été favorisée par la République de Gênes. La région où son économie prend le plus son essor est la Castagniccia, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le Plan Terrier de la Corse recense 35 000 ha de châtaigneraie. C'est au XIX<sup>ème</sup> siècle que sa culture atteint son apogée en termes de production de châtaignes: 1815 : 15 000 T récoltées ; 1896 : 30 000 T récoltées ; 2000 : 3 000 T récoltées.

L'exode rural qui a suivi la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale a été suivi de coupes destinées à alimenter les usines à tannins. Aujourd'hui largement abandonnée la châtaigneraie autrefois verger devient forestière, elle se réduit par l'effet conjugué de la concurrence d'espèces feuillues plus dynamiques (chêne vert, aulne cordé,...) un vieillissement des châtaigniers, une sensibilité plus grande aux maladies (Chancre, Encre) et un élevage divagant qui conduit à sa destruction.

C'est pourquoi, certains propriétaires, soucieux de reprendre en mains leur patrimoine sont à l'origine de ce projet.

**Le guide est donc destiné aux propriétaires forestiers de Castagniccia pour les aider à mieux gérer leur forêt.**

## Le Guide de sylviculture: deux guides en un.

Le document aborde dans une première partie la notion de station forestière, à savoir, l'étendue de terrain caractérisée par une homogénéité de ses conditions physiques et biologiques (climat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée, nature du sol). Le propriétaire comprend ainsi que la forêt qu'il possède est prédéterminée pour partie par les conditions écologiques du milieu sur lequel elle pousse. Cependant, n'oublions pas que pour des raisons alimentaires voire d'autres (fiscales,...) le châtaignier a pu être planté sur des terrains défavorables. Dans ce cas, l'homme lui a apporté une aide à son développement par l'irrigation, le binage et autres techniques culturales. En l'absence d'entretien de ce type, ce qui est le cas pour une forêt dont le niveau des soins culturaux est sans commune mesure avec ceux apportés à un verger, il est nécessaire d'être au plus près des conditions écologiques propres au châtaignier.



### Les conditions optimales de développement du châtaignier :

Une température moyenne annuelle supérieure à 9°C  
Une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 700 mm et si possible de 900 mm  
Une altitude comprise entre 300m et 1000 m.

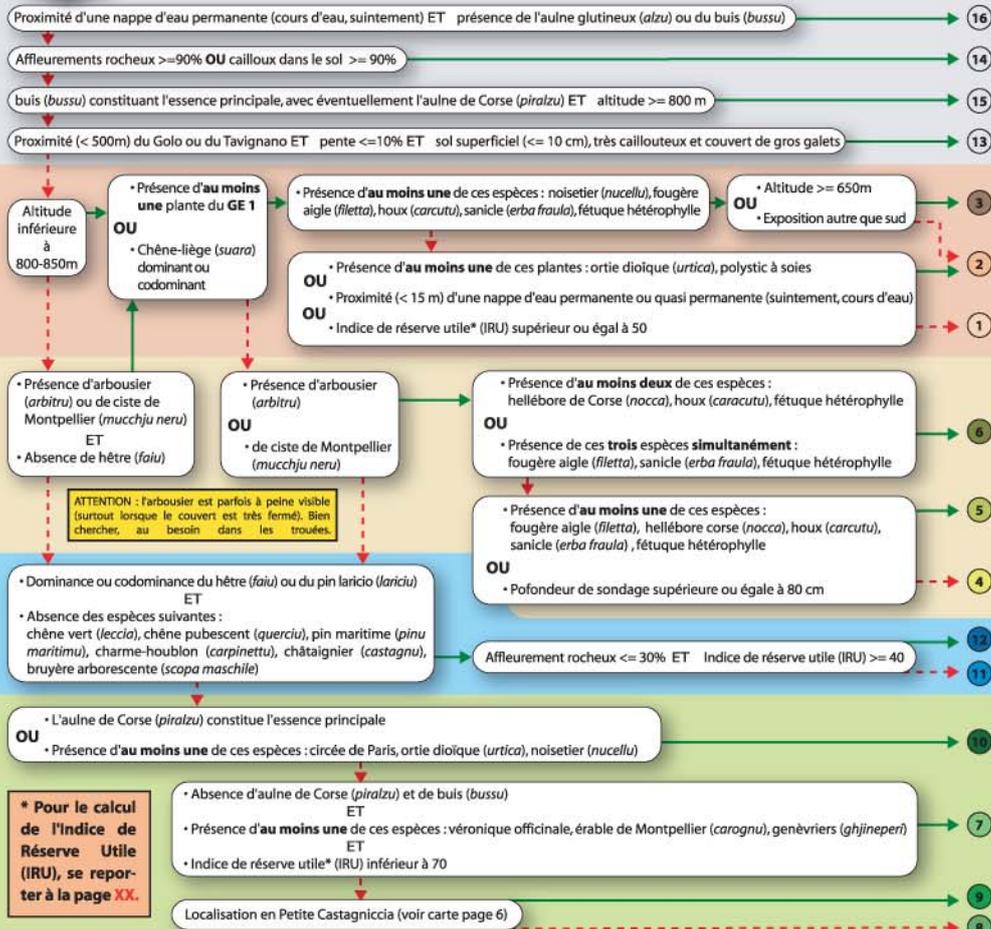
**Eviter les stations à gelées précoces ou tardives.**

# Une clé des stations forestières

La réalisation de 188 points d'inventaire sur tout le territoire de la Castagniccia et l'exploitation statistique de ces données mais aussi de celles provenant de l'inventaire forestier national (61 points supplémentaires) a permis de regrouper des espèces végétales aux caractéristiques écologiques proches. On parle d'espèces indicatrices des milieux et de groupes écologiques. Cela a conduit à établir les profils types simplifiés de 16 unités stationnelles (US) susceptibles de correspondre aux différentes situations de milieux que le propriétaire forestier peut rencontrer. Ainsi, grâce à des méthodes simples de relevés floristiques et pédologiques, le propriétaire peut connaître les unités stationnelles de son terrain et en déduire, grâce à la description détaillée qui lui est fournie, leur potentiel de production en châtaignier.

## Départ

## Clé de détermination des US de Castagniccia



L'unité stationnelle est caractérisée par des plantes indicatrices de milieux que le propriétaire peut assez facilement déterminer.

Il vérifie la pertinence de son résultat en comparant le terrain à la description détaillée de l'unité stationnelle qui lui est fournie.

La description indique les potentialités forestières de la station.



## De l'unité stationnelle à la production de bois

L'unité stationnelle se caractérise par un potentiel de production. En fonction de ce potentiel, le propriétaire peut choisir les produits qu'il peut tirer de sa châtaigneraie: bois d'œuvre dans les meilleures stations, piquets dans les moins bonnes, maintien de la châtaigneraie pour son intérêt patrimonial ou paysager, dans d'autres cas.

Des annexes techniques  
Le guide est complété de nombreuses annexes tant écologiques (description des plantes indicatrices) que sylvicoles (maladies du châtaignier, défauts du bois), le matériel nécessaire à la détermination des US mais aussi aux mesures dendrométriques est décrit et de nombreux et utiles conseils sont prodigués (comment vendre une coupe, respecter un paysage, ...)

## 7 Itinéraires Techniques

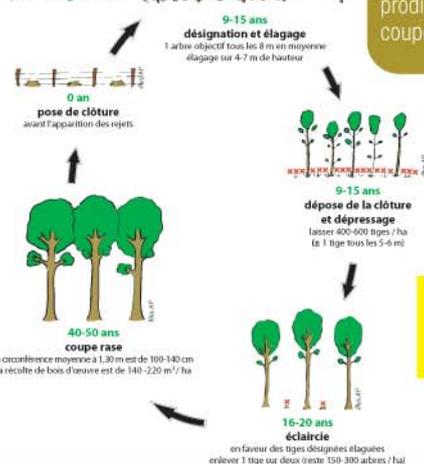
En fonction de la potentialité forestière de sa station déterminée plus haut, et de l'objectif poursuivi qui peut en dépendre, le propriétaire se voit proposer dans le détail 7 différents itinéraires techniques sylvicoles:

- 4 itinéraires tailli
- 1 itinéraire en futaie irrégulière
- 1 itinéraire en futaie régulière
- 1 itinéraire patrimonial et paysager

Une clé permet, là encore de déterminer les itinéraires techniques les mieux adaptés à la propriété.

	PRODUCTION		Patrimoine et paysage
	bois d'œuvre	piquets	
US 1			
US 2			
US 3	OUI	OUI	OUI
US 4			
US 5	OUI*	OUI	OUI
US 6	OUI	OUI	OUI
US 7		OUI	OUI
US 8	OUI*	OUI	OUI
US 9	OUI	OUI	OUI
US 10	OUI	OUI	OUI
US 11			
US 12			
US 13			
US 14			OUI
US 15			OUI**
US 16			OUI

### Itinéraire 1 : grumes et petites grumes



Rappel : lorsque la sortie des bois fait intervenir un engin, l'ouverture de tirs de débardage est indispensable



## « Comment gérer et valoriser vos bois ? »

C'était le thème des réunions organisées par le CRPF l'automne dernier.

Au total, 75 propriétaires y ont participé, dont parmi eux, 52 ont demandé par la suite une intervention particulière du CRPF de Corse (conseils, visites de propriété forestière...).

Seulement 2 296 des 308 903 hectares de bois et forêts des particuliers couvrant l'île présentent des garanties de gestion durable.

De part ce constat, le CRPF de Corse a mis en place cette campagne de réunions dans le but de sensibiliser les propriétaires forestiers insulaires sur la gestion durable des forêts.

Le rôle d'une forêt est primordial (énergie renouvelable, maintien des sols, lieu de loisirs, « poumon de la terre »...), de plus dans le contexte écologique (réchauffement climatique, pollution...) ou énergétique (raréfaction des énergies non renouvelables comme le pétrole ou le gaz, ...) actuel.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous contacter pour vous doter des documents garantissant une gestion durable de votre forêt : le plan simple de gestion ou le code de bonnes pratiques sylvicoles.



C'est sur la commune de Prunelli di Casaconi, au cours d'une belle journée consacrée à la vulgarisation de la taille des arbres forestiers, qu'a eu lieu la signature du premier Code de bonnes pratiques sylvicoles de Corse (bulletin N°2) approuvé le 11 décembre 2007.

Les frères MATTEI propriétaires en indivision et dont les propriétés sont adhérentes à l'ASL de San Leonardo s'engagent dans une gestion forestière durable de leur suberaie et de leur peuplement de Pin pignon issu de plantation.

Ils montrent ainsi la voie aux petits propriétaires forestiers corses, comme ils l'avaient déjà fait en 2001 en étant les seuls à reboiser les terrains dévastés par le grave incendie d'octobre 1997 de Barchetta.

*Espérons que leur démarche sera suivie !...*

## VRAI OU FAUX

*Dois-je remplir un contrat de vente avec l'exploitant ?* ..... **Vrai**

Le contrat de vente entre acheteur et vendeur est la base de toute transaction, quelque soit le produit (voiture, machine à laver...), sans contrat pas de garantie !

Il permet d'asseoir un prix, et les clauses et contraintes particulières que vous souhaitez (délai d'exploitation, respect des murets et pistes...), de plus il permet la levée de présomption de salariat (lève votre responsabilité en tant qu'employeur en cas d'accident sur la coupe).

## Planning des réunions d'information 2008

Date	Lieu	Salle	Heure	Thème
15 avril	Ghisonaccia	Maison des services publics	14h30	Chêne-liège
23 avril	Vizzavona	Sur réservation au 04 95 23 84 24	9h30	Oiseaux
02 mai	Sartène	Salle du couvent St Joseph	14h30	Chêne-liège
16 mai	Galeria-Manso	Sur réservation au 04 95 23 84 24	10h00	Natura 2000
30 et 31 mai	Castagniccia	Sur réservation au 04 95 23 84 24	2 Journées	Guide de sylviculture du châtaignier
6 et 7 juin	Castagniccia	Sur réservation au 04 95 23 84 24	2 Journées	Guide de sylviculture du châtaignier
13 et 14 juin	Castagniccia	Sur réservation au 04 95 23 84 24	2 Journées	Guide de sylviculture du châtaignier
01 juillet	Calvi	Mairie	14h30	Indivision et morcellement: les méthodes de gestion
08 juillet	Porto vecchio	Mairie	14h30	Indivision et morcellement: les méthodes de gestion
15 juillet	Ajaccio	Salle du Conseil Municipal	14h30	Indivision et morcellement: les méthodes de gestion
22 juillet	Corte	Centre de promotion sociale	14h30	Indivision et morcellement: les méthodes de gestion
24 juillet	Bastia	Salle Polyvalente de Lupino	14h30	Estimation des bois (qualitatif et quantitatif)
29 juillet	Petreto	Mairie	14h30	Estimation des bois (qualitatif et quantitatif)
05 août	Ghisonaccia	Maison des services publics	14h30	Estimation des bois (qualitatif et quantitatif)
12 août	Sartène	Salle du couvent St Joseph	14h30	Comment gérer et valoriser vos bois
19 août	Bastia	Salle Polyvalente de Lupino	14h30	Comment gérer et valoriser vos bois
26 août	Porto vecchio	Mairie	14h30	Estimation des bois (qualitatif et quantitatif)
02 septembre	Petreto	Mairie	14h30	Chêne vert
09 septembre	Sartène	Salle du couvent St Joseph	14h30	Chêne vert
16 septembre	Corte	Centre de promotion sociale	14h30	Chêne vert
23 septembre	Porto vecchio	Mairie	14h30	Chêne-liège